

Information de sécurité

Selon règlement (EG) No. 1907/2006

Nom du produit: et règlement CLP No. 1272/2008



Polistar Rose

Révision: 03.04.18 Version actuelle: 2.1

1. Identification de la substance/du mélange et de la société

- 1.1. Nom du produit : Pâte à polir dure avec moyen à polir
1.2. Nom commercial : Polistar Rose 75 g /290 g / 1.200 g
1.3. Information du fabricant : HATHO GmbH
Freiburger Straße 18
D-79427 Eschbach
Tel: + 49 (0)7634/5039-0
Fax: + 49 (0)7634/5039-22
E-mail: info@hatho.de
1.4. Renseignement: Gérance
1.5. No en cas d'urgence: Tel : + 49 (0)7634/50390 // email : info@hatho.de

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance/du mélange

Classement GHS / CLP / EC

Pâte de cire, moyen de polissage, colorant naturel



P280,



P126

2.2. Éléments de caractérisation:

Consignes de sécurité: P126: Inhalation de la poussière
P 280: gants de protection/ protection des yeux

2.3. Autres dangers:

En tenant compte des mesures de précautions habituelles de l'emploi des pâtes à polir, soit instructions préventives aux accidents générales ainsi que la manutention d'équipement de protection individuelle, néant de dangers est connu

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Caractérisation chimique : Oxyde d'aluminium en paraffine et cire de stéarine

Nom chimique	No. CAS	No. EC	Teneur (%)	Code H
Paraffine	8002-74-2	232-315-6	>1,0 / <25,0	néant
Oxyde d'aluminium	13344-28-1	215-691-8	> 50,0	néant

3.2. Composants dangereux:

Au sens du règlement REACH les pâtes sont des mélanges.
Non classe de danger

4. PREMIERS SECOURS

- 4.1. Remarques générales: Voir VBG 103
4.2. Après inhalation: Consulter un médecin.
4.3. Après contact avec la peau: En général le produit irrite la peau légèrement. Rincer avec beaucoup de l'eau.
4.4. Après contact avec les yeux : Rincer les yeux, sous l'eau courante. Puis consulter un médecin.
4.5. Après ingestion: En cas de troubles toujours consulter un médecin.
4.6. Indication pour le médecin : Pas d'autres informations importantes disponibles

Information de sécurité

Selon règlement (EG) No. 1907/2006

Nom du produit: et règlement CLP No. 1272/2008



Polistar Rose

Révision: 03.04.18 Version actuelle: 2.1

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|---|--|
| 5.1. Moyens d'extinction: | Le produit n'est pas inflammable. Poudre extinctrice |
| 5.2. Moyens non convenables en raisons de sécurité : | Néant. |
| 5.3. Dangers particuliers résultant de la substance, du mélange ou du gaz : | Éliminer les résidus de l'incendie conformément les instructions officielles |
| 5.4. Equipement spécial de sécurité : | Aucune mesure particulière n'est requise. |
| 5.5. Indications supplémentaires: | Néant. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- | | |
|--|--|
| 6.1. Précautions individuelles : | Risque de dérapage sur produit renversé. |
| 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement : | Ne pas rejeter dans les canalisations.
Rincer avec beaucoup de l'eau. |
| 6.3. Méthodes de nettoyage et d'absorption : | Absorption mécanique. |
| 6.4. Indications supplémentaires: | Aucune substance dangereuse n'est dégagée |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|--------------------|---|
| 7.1. Manipulation: | Indications de sécurité: voir VBG 49
Précautions individuelles : protection des yeux, lunettes de protection
Protection des mains : gants de protection en cas de contact intensive
Protection inhalation: Aspiration mécanique de l'abrasion |
| 7.2. Stockage: | Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :
Utiliser des conteneurs qualifiés pour ce produit
Aérage suffisant de la salle : il s'agit d'un mélange. Le produit doit être stocké d'une manière qu'aucune incidence négative ne peut arriver.
Les dépôts doivent être aérer suffisamment. Protéger le produit de l'humidité de l'air élevée. Eviter une diminution des facteurs de sécurité par la gelée, humidité, chauffage ou milieu agressive. |

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|---|---|
| 8.1. Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : | Indication : Tenir compte des instructions préventives générales aux accidents, en particulier les vitesses périphériques resp.les vitesses de rotation maximum admissibles pour les brosses circulaires. |
| 8.2. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : | Néant |
| 8.3. Protection individuelle: | Protection des yeux |

Information de sécurité

Selon règlement (EG) No. 1907/2006

Nom du produit: et règlement CLP No. 1272/2008



Polistar Rose

Révision: 03.04.18 Version actuelle: 2.1

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1.1. Forme:	Ferme
9.1.2. Couleur :	Rose
9.1.3. Odeur:	Néant
9.2. Inflammabilité:	Néant en cas d'utilisation conforme à sa destination
9.3. Fusibilité :	> 45 °C
9.4. Auto-inflammabilité:	Néant
9.5. Danger d'explosion :	Néant
9.6. Limite d'explosibilité:	Néant
9.7. Densité:	1,4g/cm ³ (20 °C)
9.8. Solubilité dans l'eau T = 20°C :	miscible complètement
9.9. Valeur du pH:	Acide légèrement
9.10. Viscosité:	non applicable
9.11. Point d'inflammation:	non déterminé
9.12. Décomposition thermique :	
9.13. Autres indications	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas d'usage conforme
10.2. Matières à éviter :	insociable avec solution d'alcali chaude et acidités de toute sorte
10.3. Produits de décomposition dangereux:	Non connu
10.4. Autres indications :	Non connu

11. INFORMATIONS

TOXICOLOGIQUES

11.1. Toxicité aiguë :	Non connu
11.2. Toxicité subaiguë/chronique :	Non connu
11.3. Effet irritatif :	Aux yeux : non connu

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité écologique	
Toxicité aquatique :	Non connu
12.2. Mobilité dans le sol :	Pas d'autres informations disponibles
12.3. Indications d'élimination (persistance et dégradabilité)	Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre)
12.4. Autres indications écologiques :	Ne pas laisser le produit non dilué pénétrer la nappe phréatique ou les canalisations

13. CONSIDÉRATIONS À

L'ÉLIMINATION

13.1. Produit :	Recommandation : remise à la gestion des déchets admissible. Pas d'ordures ménagères.
-----------------	--

Information de sécurité

Selon règlement (EG) No. 1907/2006

Nom du produit: et règlement CLP No. 1272/2008



Polistar Rose

Révision: 03.04.18 Version actuelle: 2.1

13.2. Emballage :

Matière plastique : Conformément aux prescriptions légales.
Remise à la gestion des déchets admissible.

14. INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Précautions :

Marchandise non dangereuse d'après les règlements du transport

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Etiquetage :

P126 : Inhalation de la poussière



P 280 : Protection des yeux



Voir 2.2 consignes de sécurité

15.2. Règlements nationaux :

règlement CLP (EG) 1272/2008/EG

16. AUTRES INDICATIONS

CES INDICATIONS SONT FONDÉES SUR L'ÉTAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES. II S'AGIT D'UNE DESCRIPTION POUR UN MANIEMENT SÉCURITAIRE ET NE CONSTITUENT PAS UNE GARANTIE QUANT AUX PROPRIÉTÉS DU PRODUIT.
